

COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 71

| | |
|----------------------|-----------|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION(S) | 0 |

OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
« TRANSPORTS SCOLAIRES » 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s’est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Lucia MARTA, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Sonia MEYRE, Corine SEGUIN, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Vanessa LABORIE-SALESSE..... pouvoir à Christine GARRIDO
 Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Philippe PAQUIS
 Olivier MOURELON pouvoir à Sophie BRANA
 Martial ZANINETTI pouvoir à Elise MOURA

Absents (3) : Guillaume BOUSBIB, Ingrid CONNESSON, Pierre HARROUARD

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Marie-José LOPES NIEBORG

RAPPORTEUR : David FAURE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;
- Vu** la nomenclature comptable M 43 développé applicable à ce type de budget ;
- Vu** le budget primitif 2023 adopté par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2023 ;
- Vu** le Compte administratif et les affectations de résultats de l’année 2022 adoptés par délibération du Conseil municipal 20 juin 2023 ;

Ce budget supplémentaire a pour objet principal la reprise des résultats 2022. Le rapporteur donne une présentation chapitre par chapitre de chacune des deux sections de ce Budget :

Section de Fonctionnement

| CHAPITRE | DEPENSES D’EXPLOITATION | Budget 2023 |
|----------|---|-----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 742,26 € |
| 042 | Opération d’ordre de transfert entre sections | 24 681,25 € |
| 023 | Vient à la section d’investissement | 12 576,49 € |
| | TOTAL | 38 000 € |

| CHAPITRE | RECETTES D'EXPLOITATION | Budget 2023 |
|----------|----------------------------|-----------------|
| 74 | Subventions d'exploitation | 38 000 € |
| | TOTAL | 38 000 € |

Section d'Investissement

| CHAPITRE | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | Budget 2023 |
|----------|-----------------------------|---------------------|
| 001 | Déficit reporté | 152 830,23 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | - 50 000 € |
| | TOTAL | 102 830,23 € |

| CHAPITRE | RECETTES D'INVESTISSEMENT | Budget 2023 |
|----------|---------------------------------------|---------------------|
| 16 | Emprunts | - 50 000 € |
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 12 576,49 € |
| 10 | Autres réserves | 115 572,49 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 24 681,25 € |
| | TOTAL | 102 830,23 € |

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte le budget supplémentaire 2023 transports scolaires qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- . 38 000 € en section de fonctionnement
- . 102 830,23 € en section d'investissement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,



Marie-José LOPES NIEBORG

La Maire,

Sophie BRANA

La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.
. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.